



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 25 juin 2018

Semaine

OFSP-Bulletin 26/2018

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

Promotion de l'autogestion – Un soutien pour les personnes souffrant de maladies chroniques et d'addictions, p. 8

Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

Stämpfli AG
Wölflistrasse 1
CH-3001 Berne
Téléphone 031 300 66 66

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 5050
Fax 058 465 50 58
verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	6
Erratum – Plan de vaccination suisse 2018	7
Promotion de l'autogestion – Un soutien pour les personnes souffrant de maladies chroniques et d'addictions	8
Vol d'ordonnances	10

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 24^e semaine (19.06.2018)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté de Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella www.bag.admin.ch/rapport-grippe.

^c N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^d Femmes enceintes et nouveau-nés.

^e La déclaration obligatoire d'infection à virus Zika a été introduite le 7.3.2016.

^f Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 24^e semaine (19.06.2018)^a

	Semaine 24			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive	2 1.20	1 0.60	5 3.10	5 0.80	6 0.90	7 1.10	137 1.60	107 1.30	106 1.20	79 2.00	53 1.40	63 1.60
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers^b	5 3.10	2 1.20		32 4.90	8 1.20	15 2.30	15039 177.80	9453 111.80	3685 43.60	13628 349.10	7690 197.00	3547 90.90
Légionellose	20 12.30	11 6.80	12 7.40	62 9.50	30 4.60	36 5.50	571 6.80	373 4.40	389 4.60	214 5.50	133 3.40	125 3.20
Méningocoques: maladie invasive		1 0.60		4 0.60	2 0.30	4 0.60	51 0.60	61 0.70	42 0.50	35 0.90	39 1.00	28 0.70
Pneumocoques: maladie invasive	7 4.30	9 5.50	8 4.90	57 8.80	48 7.40	47 7.20	985 11.60	968 11.40	838 9.90	650 16.60	606 15.50	477 12.20
Rougeole			1 0.60			4 0.60	61 0.70	95 1.10	58 0.70	23 0.60	67 1.70	37 1.00
Rubéole^c				1 0.20			2 0.02	1 0.01		2 0.05	1 0.03	
Rubéole, materno-fœtale^d												
Tuberculose	11 6.80		36 22.10	42 6.50	39 6.00	54 8.30	544 6.40	598 7.10	580 6.90	280 7.20	272 7.00	285 7.30
Transmission féco-orale												
Campylobactériose	99 60.90	135 83.00	154 94.70	515 79.20	492 75.60	567 87.20	6784 80.20	7023 83.00	7490 88.60	2356 60.40	2400 61.50	3116 79.80
Hépatite A		7 4.30	2 1.20	7 1.10	15 2.30	3 0.50	97 1.20	78 0.90	46 0.50	41 1.00	58 1.50	21 0.50
Hépatite E				2 0.30			25 0.30			25 0.60		
Infection à E. coli entérohémorragique	14 8.60	15 9.20	8 4.90	56 8.60	45 6.90	44 6.80	773 9.10	506 6.00	401 4.70	292 7.50	216 5.50	181 4.60
Listériose			4 2.50	2 0.30	1 0.20	7 1.10	48 0.60	42 0.50	59 0.70	25 0.60	21 0.50	31 0.80
Salmonellose, S. typhi/paratyphi	1 0.60		1 0.60	1 0.20	4 0.60	3 0.50	27 0.30	20 0.20	19 0.20	12 0.30	7 0.20	10 0.30
Salmonellose, autres	30 18.40	29 17.80	20 12.30	100 15.40	87 13.40	77 11.80	1885 22.30	1484 17.60	1455 17.20	507 13.00	454 11.60	477 12.20
Shigellose	6 3.70	2 1.20	1 0.60	21 3.20	13 2.00	6 0.90	166 2.00	156 1.80	216 2.60	85 2.20	61 1.60	84 2.20

	Semaine 24			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydirose	190 116.80	233 143.30	212 130.40	861 132.40	842 129.40	957 147.10	11022 130.30	10973 129.70	10747 127.10	5063 129.70	5147 131.90	5159 132.20
Gonorrhée	45 27.70	57 35.00	61 37.50	197 30.30	175 26.90	217 33.40	2514 29.70	2398 28.40	2225 26.30	1146 29.40	1108 28.40	1140 29.20
Hépatite B, aiguë			1 0.60		3 0.50	5 0.80	35 0.40	35 0.40	39 0.50	11 0.30	11 0.30	20 0.50
Hépatite B, total déclarations	23	23	33	118	86	123	1247	1253	1514	596	547	743
Hépatite C, aiguë			1 0.60		1 0.20	4 0.60	27 0.30	37 0.40	55 0.60	8 0.20	20 0.50	26 0.70
Hépatite C, total déclarations	20	22	27	116	102	130	1419	1364	1505	657	631	784
Infection à VIH	4 2.50	22 13.50	27 16.60	35 5.40	39 6.00	63 9.70	417 4.90	516 6.10	538 6.40	187 4.80	236 6.00	266 6.80
Sida		1 0.60	1 0.60	2 0.30	7 1.10	3 0.50	69 0.80	84 1.00	77 0.90	27 0.70	40 1.00	26 0.70
Syphilis	23 14.10	20 12.30	21 12.90	143 22.00	97 14.90	85 13.10	1297 15.30	1121 13.20	1038 12.30	669 17.10	562 14.40	493 12.60
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose			1 0.60	1 0.20		2 0.30	6 0.07	8 0.09	5 0.06	2 0.05	5 0.10	4 0.10
Chikungunya					2 0.30	2 0.30	13 0.20	22 0.30	36 0.40	2 0.05	7 0.20	18 0.50
Dengue		1 0.60	3 1.80	5 0.80	11 1.70	9 1.40	159 1.90	181 2.10	213 2.50	78 2.00	74 1.90	94 2.40
Encéphalite à tiques	24 14.80	6 3.70	15 9.20	77 11.80	27 4.20	28 4.30	322 3.80	206 2.40	136 1.60	105 2.70	52 1.30	48 1.20
Fièvre du Nil occidental												
Fièvre jaune							1 0.01			1 0.03		
Fièvre Q	1 0.60	1 0.60	1 0.60	5 0.80	4 0.60	7 1.10	44 0.50	38 0.40	50 0.60	23 0.60	18 0.50	28 0.70
Infection à Hantavirus							1 0.01	3 0.04	1 0.01			
Infection à virus Zika ^e					1 0.20	5 0.80	15 0.20	35 0.40	24 0.30	4 0.10	5 0.10	24 0.60
Paludisme	2 1.20	9 5.50	6 3.70	20 3.10	29 4.50	25 3.80	338 4.00	326 3.80	437 5.20	145 3.70	150 3.80	139 3.60
Trichinellose							1 0.01		2 0.02			
Tularémie		5 3.10	2 1.20	7 1.10	11 1.70	4 0.60	125 1.50	73 0.90	58 0.70	26 0.70	32 0.80	16 0.40
Autres déclarations												
Botulisme							1 0.01	2 0.02	3 0.04		1 0.03	1 0.03
Diphthérie ^f			1 0.60			1 0.20	2 0.02	3 0.04	10 0.10			3 0.08
Maladie de Creutzfeldt-Jakob					1 0.20		14 0.20	17 0.20	14 0.20	5 0.10	9 0.20	6 0.20
Tétanos									1 0.01			

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella :

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 15.6.2018 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	21		22		23		24		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³						
Suspicion d'influenza	2	0.2	2	0.2	0	0	0	0	1	0.1
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coqueluche	1	0.1	0	0	2	0.2	0	0	0.8	0.1
Piqûre de tiques	33	3.1	54	4.6	65	5.0	42	3.7	48.5	4.1
Borréliose de Lyme	14	1.3	17	1.5	29	2.2	29	2.5	22.3	1.9
Herpès zoster	13	1.2	11	0.9	7	0.5	16	1.4	11.8	1.0
Néuralgies post-zostériennes	1	0.1	0	0	2	0.2	0	0	0.8	0.1
Médecins déclarants	150		148		148		135		145.3	

Erratum

Plan de vaccination suisse 2018

Il y a une omission dans le tableau 2 de la version française du plan de vaccination suisse 2018. Sous vaccination HPV (jeunes femmes âgées de 15–19 ans) : il manque la 3^e dose dans la

colonne « premier rappel (intervalles, mois) ». Le schéma de vaccination pour ce groupe d'âge est de 3 doses à 0, 1–2 et 6 mois.

Tableau 2 corrigé

Schéma de rattrapage des vaccinations recommandées de base pour les enfants et les adultes non vaccinés

État: 2018

Vaccin Âge actuel	Nombre de doses	Primovaccination (intervalles, mois)	Premier rappel (intervalles, mois)	Prochains rappels (âge)
HPV 15–19 ans (jeunes femmes)	3	0, 1–2	6	

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone : 058 463 87 06

Promotion de l'autogestion

Un soutien pour les personnes souffrant de maladies chroniques et d'addictions

La promotion de l'autogestion vise à aider les personnes atteintes d'une maladie chronique ou présentant une addiction, ainsi que leurs proches. Elle tend à renforcer leurs compétences et leurs ressources afin d'améliorer leur qualité de vie. Il s'agit d'une mesure de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT), qui doit notamment contribuer à enrayer la hausse des coûts de la santé.

NOUVELLE COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL

Pour la première fois, les parties prenantes de la promotion de l'autogestion ont coordonné leurs efforts au niveau national afin d'élaborer un cadre de référence sur le thème de l'autogestion et sa promotion. Il s'agit d'un premier pas dans le processus de mise en œuvre de la stratégie MNT dans ce domaine, qui intègre également les aspects liés aux addictions et à la santé psychique. Cette collaboration fournit les bases nécessaires à la pérennisation de leur travail pour les années à venir.

UN CADRE DE RÉFÉRENCE À DISPOSITION DES PROFESSIONNELS

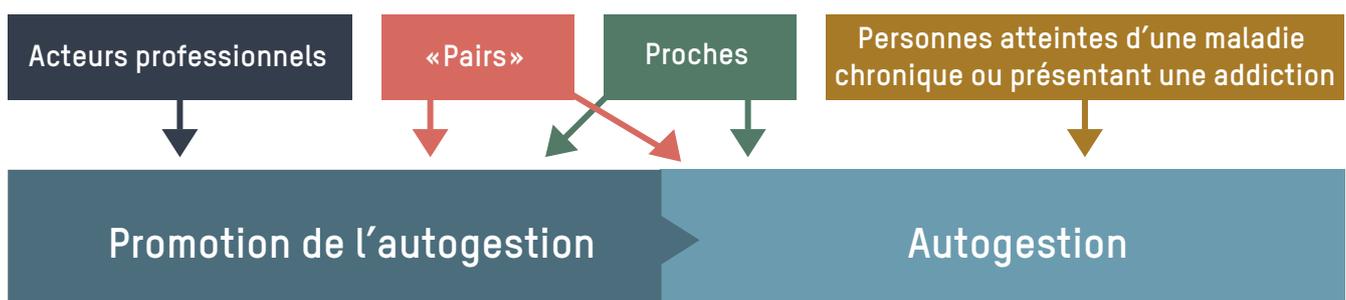
Un document de près de cent pages a été développé en collaboration avec les parties prenantes et est désormais à disposition des professionnels. Le cadre de référence se concentre sur les aspects de la promotion de l'autogestion en Suisse en lien avec les concepts, la stratégie et la politique de la santé. Il s'adresse aux personnes agissant au niveau de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que dans les diffé-

rentes organisations et institutions, qui sont chargées de la stratégie des soins pour les personnes atteintes d'une maladie chronique non transmissible, physique ou psychique, et pour les personnes présentant une addiction. Les acteurs des différents secteurs, œuvrant à des échelons variés du système de santé, doivent élaborer une vision commune de la promotion de l'autogestion. Le cadre présente quelques exemples pratiques qui ont fait leurs preuves en Suisse et ailleurs. Des recommandations sont formulées pour les étapes suivantes, en se basant sur une synthèse des offres existant en Suisse et sur les expériences réalisées.

NOUVELLE PLATEFORME POUR LA PROMOTION DE L'AUTOGESTION DÈS 2018

La plateforme nationale de promotion de l'autogestion lors de maladies chroniques et d'addictions sera lancée en 2018. Elle servira à concrétiser les recommandations pratiques formulées par les parties prenantes dans le cadre de référence. Une première rencontre nationale d'une demi-journée aura lieu le 30 octobre 2018.

Deux niveaux : l'autogestion et la promotion de l'autogestion et leurs acteurs



Autogestion et promotion de l'autogestion – deux définitions

L'autogestion (au niveau des personnes concernées) englobe toutes les démarches entreprises par les personnes souffrant de maladies chroniques ou d'addictions pour gérer leur maladie, leurs symptômes, leur traitement, les effets corporels et psychosociaux et pour adapter leur style de vie en conséquence.

La promotion de l'autogestion (au niveau de l'environnement qui les soutient) couvre des approches centrées sur le patient, ayant pour objectif de les aider, ainsi que leurs proches, à relever les défis liés et de renforcer leurs ressources et leurs compétences en la matière. **La promotion de l'autogestion** travaille à des processus actifs de maîtrise et de changement, appuyés par une démarche commune des personnes concernées et de l'environnement qui les soutient (professionnels, proches et pairs). L'univers de vie des personnes affectées est pris en compte dans sa globalité (par exemple, gestion des souffrances psychiques et des émotions, du traitement médical, des modifications de la configuration familiale et sociale). Une offre est donc uniquement qualifiée comme une mesure de promotion de l'autogestion si elle répond aux critères ci-dessous :

1. rôle actif, participation des personnes concernées; relations de partenariat entre les professionnels et les personnes concernées (coproduction);
2. l'offre promeut les trois dimensions centrales que sont les connaissances, la motivation et les compétences;
3. la personne concernée, avec ses besoins, capacités et ressources, est au cœur de la démarche, et non sa maladie;
4. l'offre est proposée sur une certaine durée et peut ainsi produire un effet à long terme.

Le cadre de référence est disponible en téléchargement sur www.bag.admin.ch/autogestion.

Vous trouverez des informations complémentaires sur www.bag.admin.ch/autogestion.

Contact:

Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Santé publique
Division Prévention des maladies non transmissibles
Téléphone 058 463 88 24
ncd-mnt@bag.admin.ch

CADRE DE RÉFÉRENCE

Promotion de l'autogestion lors de maladies chroniques et d'addictions

Définition conceptuelle, exemples de mise en œuvre et recommandations stratégiques

MNT Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2017-2024 (stratégie MNT)

ADDICTIONS Stratégie nationale Addictions 2017-2024

Un projet de collaboration entre:

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur OFSP
Office fédéral de la santé publique OFSP

GELIKO

© Schweizerische Eidgenossenschaft
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Confederaziun svizra

Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivantes sont bloquées

Canton	N° de bloc	Ordonnances n ^{os}
Berne		7253783
Vaud		7317876-7317900
Zoug	244394D	6109843 et 6109844



Lors d'incidents avec des produits chimiques, ce sont, pour près de la moitié, les enfants de moins de 5 ans qui sont concernés.

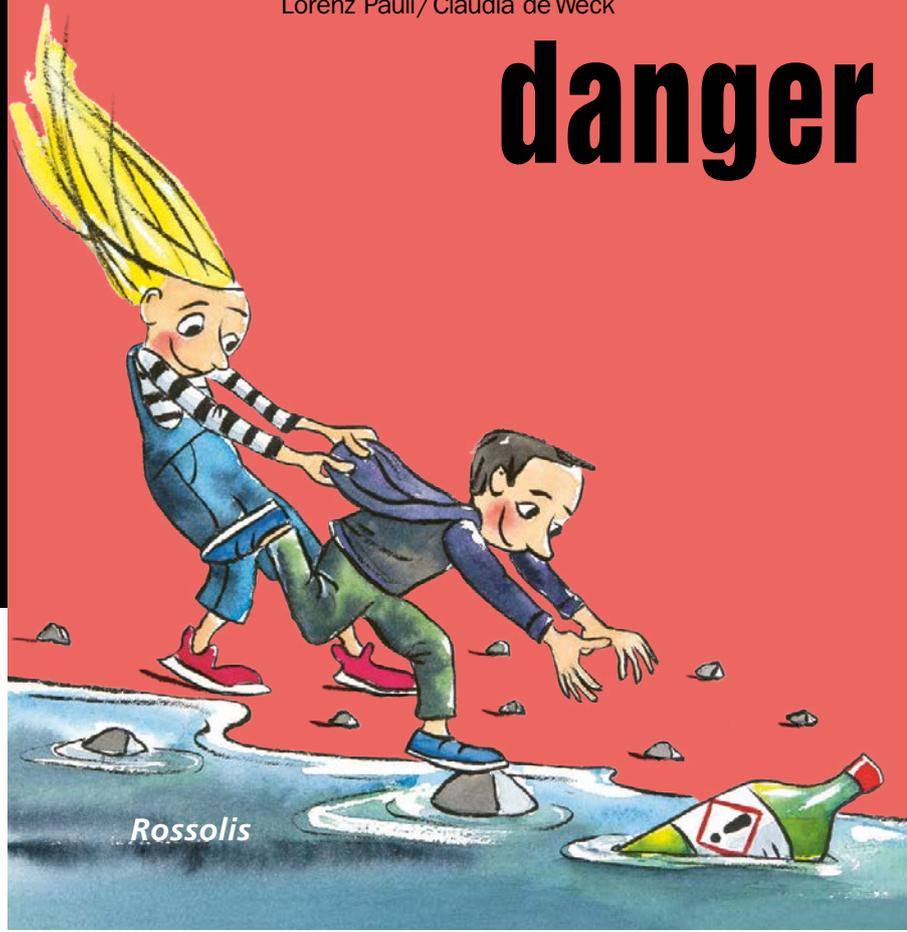
Une histoire pleine de rebondissements qui invite les enfants à se demander où est réellement le danger. Une succession de scènes amusantes, complétée par une information objective sur les dangers des poisons rencontrés au quotidien.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Office fédéral de la santé publique OFSP

Rossolis

www.rossolis.ch



Arthur et Chloé vivent une aventure vraiment exaltante. Même s'il ne faut pas tout interdire, il est essentiel de connaître les mises en garde importantes, en particulier les symboles de danger qu'on rencontre au quotidien.



Bas les pattes, danger

Une histoire de Lorenz Pauli
illustrée par Claudia de Weck

32 pages, format 23.5×29 cm, quadrichromie
Prix indicatif CHF 24.90

**En librairie ou directement sur
www.rossolis.ch/baslespattes-danger.html**

Français: Editions Rossolis, Bussigny
Allemand: Atlantis-Verlag, Zürich
Italien: Edizioni Casagrande, Bellinzona

Parution: juin 2018

Ce livre a été réalisé par Atlantis-Verlag sur l'initiative de l'Office fédéral de la santé publique OFSP et avec sa collaboration.

Numéro OFCL: 311.581.f

OFSP-Bulletin
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

P.P.
CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine

26/2018